



Problème avec propriétaire-agence pour refaire clé porte blindée

Par **valnoi**, le **29/06/2013** à **14:17**

Bonjour,

J'espère pouvoir trouver auprès de vous de l'aide car je suis aujourd'hui dans l'impasse. Je suis locataire d'un logement depuis 3 ans, qui dispose d'une porte blindée. Lors de la remise des clés, 2 clés m'ont été fournies.

Au mois de mars, je casse l'une des clés dans la serrure, je fais donc appel à un serrurier à mes frais (c'est normal) pour dégager le morceau de clé et ouvrir la porte.

Dès le lendemain, je fais appel à l'agence qui gère le logement pour obtenir la carte permettant la reproduction de cette clé (toujours à mes frais).

Après plusieurs semaines sans réponse, plusieurs relances...j'apprends enfin la semaine dernière que ni l'agence, ni le propriétaire ne possède cette carte et que si je veux refaire des clés, je n'ai qu'à changer le barillet.

Je me demande que faire car si je suis prêt à contribuer au changement de barillet (500 €) à hauteur de la valeur d'une clé, je ne vois pas pourquoi l'intégralité des frais seraient à ma charge, puisque ce sont eux qui sont en défaut de pouvoir me donner cette carte.

Que me conseillez vous de faire ?

Merci

Par **amajuris**, le **29/06/2013** à **14:40**

bjr,

je ne crois pas que ni l'agence, ni le bailleur ne soit obligé de vous donner cette fameuse carte.

effectivement la solution serait de changer le barillet à vos frais puisque c'est vous qui avez cassé la clef et à votre départ de remettre l'ancien barillet ce que font beaucoup de locataires.
cdt

Par **valnoi**, le **29/06/2013** à **14:55**

Ok, mais si je change le barillet, je le laisse à la fin de ma location en place avec 2 clés et je garde les autres clés + la carte de reproduction....voilà le vrai risque ... et pour lui je risque de devoir à nouveau changer le barillet pour assurer la sécurité des nouveaux locataires...